LA FONDATION MADELI-AIDE

États financiers Au 30 septembre 2017

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT FINANCIER 30 SEPTEMBRE 2017

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11





SOPHIE ARSENEAU, CPA AUDITEUR, CA PAUL BOUDREAU, CPA AUDITEUR, CA PAUL:ANDRÉ ÉLOQUIN, CPA AUDITEUR, CA MARYSE NADEAU, CPA AUDITEUR, CA FRANCE PAINCHAUD, CPA AUDITEUR, CA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de LA FONDATION MADELI-AIDE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de LA FONDATION MADELI-AIDE, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Corbeil Boudreau & Associés inc. - Société de professionnels régie par le Code des professions

675 chemin Principal Cap-aux-Meules QC G4T 1G6, téléphone : (418) 986-5122 télécopieur : (418) 986-6321, courriel : general@corbeilboudreau.ca, site internet : www.corbeilboudreau.ca

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits de dons de ses activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la fondation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, aux résultats nets, à l'actif net et à l'actif.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de LA FONDATION MADELI-AIDE au 30 septembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Corfeil Boudraw & Associés inc. (1)

Cap-aux-Meules, le 13 février 2018

¹ Par Paul-André Bourque-Éloquin, CPA auditeur, CA

LA FONDATION MADELI-AIDE RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2017

	2017	2016
PRODUITS		
Activité de financement - souper homard (Montréal)	214 562 \$	159 884
Activité de financement - souper homard (Québec)	165 359	141 409
Campagne de financement	109 000	155 370
Dons	65 927	64 670
Intérêts	22 783	45 679
Cotisations des membres	260	260
Activité de financement - Cirkopolis	-	8 230
	577 891	575 502
CHARGES		
Bourses d'études	154 333	181 000
Activité de financement - souper homard (Montréal)	78 697	43 714
Activité de financement - souper homard (Québec)	74 758	39 484
Promotion des études	71 563	78 990
Honoraires professionnels	56 725	26 063
Site internet et autres services informatiques	11 607	8 419
Publicité	6 589	-
Frais de cartes de crédit	5 782	8 126
Mauvaises créances	4 500	-
Fournitures de bureau, frais de réunions et de déplacement	2 675	3 186
Frais liés au versement des bourses d'études	2 583	2 413
Assurances	609	740
Frais liés au comité "Les Ancrés"	591	-
Amortissement des immobilisations corporelles	574	227
Services téléphoniques	502	2 050
Papeterie, photocopies et services postaux	450	1 320
Activité de financement - Cirkopolis	-	5 914
Perte sur la cession d'une immobilisation corporelle	-	666
Gain sur disposition de placements	(214)	(=)
	472 324	402 312
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	105 567 \$	173 190

LA FONDATION MADELI-AIDE

BILAN

AU 30 SEPTEMBRE 2017

	2017	2016
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	80 130 \$	250 897 \$
Placements réalisables au cours du prochain		
exercice (note 4)	1 044 822	1 044 228
Débiteurs (note 3) Frais payés d'avance	38 040 1 856	15 802 310
rrais payes d'avance	1 000	310
	1 164 848	1 311 237
PLACEMENTS (note 4)	797 059	540 649
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	1 314	1 888
	1 963 221 \$	1 853 774 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	7 292 \$	3 412 \$
ACTIF NET		
RÉSERVE DE CAPITAL PERPÉTUEL	1 250 000	1 000 000
FONDS JEAN-LAPIERRE	39 303	-
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 314	1 888
NON AFFECTÉ	665 312	848 474
	1 955 929	1 850 362
	1 963 221 \$	1 853 774 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_, administrateur

, administrateur

LA FONDATION MADELI-AIDE ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2017

	Réserve		Investi	-		
	de capital perpétuel	Fonds Jean- Lapierre	en immo- bilisations	Non affecté	Z017 Total	ZUT6 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 000 000 \$	⇔	1 888 \$	848 474 \$	1 850 362 \$	1 677 172 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	,	(3 333)	(574)	109 474	105 567	173 190
Affectations d'origine interne	250 000	42 636		(292 636)		
SOLDE À LA FIN	1 250 000 \$	39 303 \$	1 314 \$	665 312 \$	1 955 929 \$	1 850 362 \$

LA FONDATION MADELI-AIDE FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	105 567 \$	173 190 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :	574	227
Amortissement des immobilisations corporelles	574	666
Perte sur la cession d'une immobilisation corporelle Intérêts sur placements	(22 004)	-
<u></u>	84 137	174 083
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	(19 904)	16 758
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	64 233	190 841
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(235 000)	(1 258 213)
Encaissement de placements	-	1 030 951
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 962)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(235 000)	(229 224)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(170 767)	(38 383)
ENCAISSE AU DÉBUT	250 897	289 280
ENCAISSE À LA FIN	80 130 \$	250 897 \$

AU 30 SEPTEMBRE 2017

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'encourager la persévérance et la réussite scolaire aux Îles-de-la-Madeleine et soutenir financièrement les jeunes étudiants madelinots qui doivent poursuivre leurs études à l'extérieur de l'archipel. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La fondation applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

Les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles sont présentés à l'actif net investi en immobilisations.

Certaines sommes sont réservées par le conseil d'administration pour assurer la pérennité de la fondation. Ces sommes sont présentées à titre de réserve de capital perpétuel.

Certaines sommes sont réservées par le conseil d'administration pour l'octroi de la bourse d'excellence Jean-Lapierre. Ces sommes sont présentées à titre de Fonds Jean-Lapierre.

Comptabilisation des produits

La méthode du report est utilisée pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'activités de financement sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction de la période de détention des placements

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

La fondation a reçu des apports sous forme de fournitures pour mener des activités de financement. Certains apports peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et ont été comptabilisés dans les produits et les charges des activités de financement pour un montant de 61 186 \$ (15 267 \$ en 2016).

Certains apports reçus sous forme de fournitures ou de services n'ont toutefois pas été comptabilisés en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ceux-ci.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Une immobilisation corporelle ou un actif incorporel doit être soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la fondation. Si une perte de valeur potentielle est constatée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle. La perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la perte de valeur est déterminée. La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent courus.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût (après amortissement s'il y a lieu) se composent de l'encaisse, des autres effets à recevoir, des intérêts courus à recevoir et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût (après amortissement s'il y a lieu) se composent des comptes fournisseurs et frais courus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moinsvalue déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

DÉBITEURS

	2017	2016
Comptes à recevoir	28 505 \$	5 753 \$
Provision pour dépréciation	(4 500)	121
	24 005	5 753
Taxes de vente	13 297	7 286
Intérêts courus	738	2 763
	38 040 \$	15 802 \$

4. PLACEMENTS

	2017	2016
Épargnes à terme à des taux d'intérêt de 0,75 % et 1 %, échéant en décembre 2017 et janvier 2022;	121 426 \$	122 970 \$
Placements garantis liés aux marchés à des taux d'intérêt variant en fonction des indices sur le marché, échéant à diverses dates entre janvier 2019 et février 2021;	690 633	525 649
Compte avantage entreprises, à un taux d'intérêt variable en fonction des soldes détenus, échéant en septembre 2024.	1 029 822	936 258
	1 841 881	1 584 877
Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 044 822	1 044 228
	797 059 \$	540 649 \$

LA FONDATION MADELI-AIDE NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2017

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2017		2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	2 418 \$	1 234 \$	1 184 \$	1 644 \$
Logiciels	570	440	130	244
Affiches	1 327	1 327	-	-
Matériel de bureau	234	234		-
	4 549 \$	3 235 \$	1 314 \$	1 888 \$

6. AVANCES BANCAIRES

La fondation dispose d'une carte de crédit d'un montant autorisé maximal de 1 000 \$, à un taux d'intérêt de 11,70 %, ne comportant aucune garantie, ni date de renouvellement.

7. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2017	2016
Débiteurs	(22 238) \$	12 606 \$
Frais payés d'avance	(1 546)	740
Comptes fournisseurs et frais courus	3 880	3 412
	(19 904) \$	16 758 \$

8. ENGAGEMENT

L'engagement pris par la fondation en vertu d'un contrat totalise 126 000 \$ et les versements au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2019	63 000
	126 000 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

AU 30 SEPTEMBRE 2017

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la fondation est principalement lié aux effets à recevoir.

La fondation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La fondation n'exige généralement pas de caution.

Pour les promesses de dons, la fondation ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, la fondation évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la fondation à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Notes	24
	5